

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DU TRANSPORT
DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS TERRESTRES

Forum mondial de la sécurité routière

Palais des Nations

Genève du 19 au 22 septembre 2017



SOMMAIRE

- i. Quelques données statistiques
- ii. Les principaux projets d'actualité
- iii. Les défis



Quelques données statistiques



LA TUNISIE



Population : 11,5 millions d'habitants

Superficie : 162.000 km²

Réseaux routiers : 19750 km

Réseau autoroutier : 460km

Réseau ferroviaire : 2167km

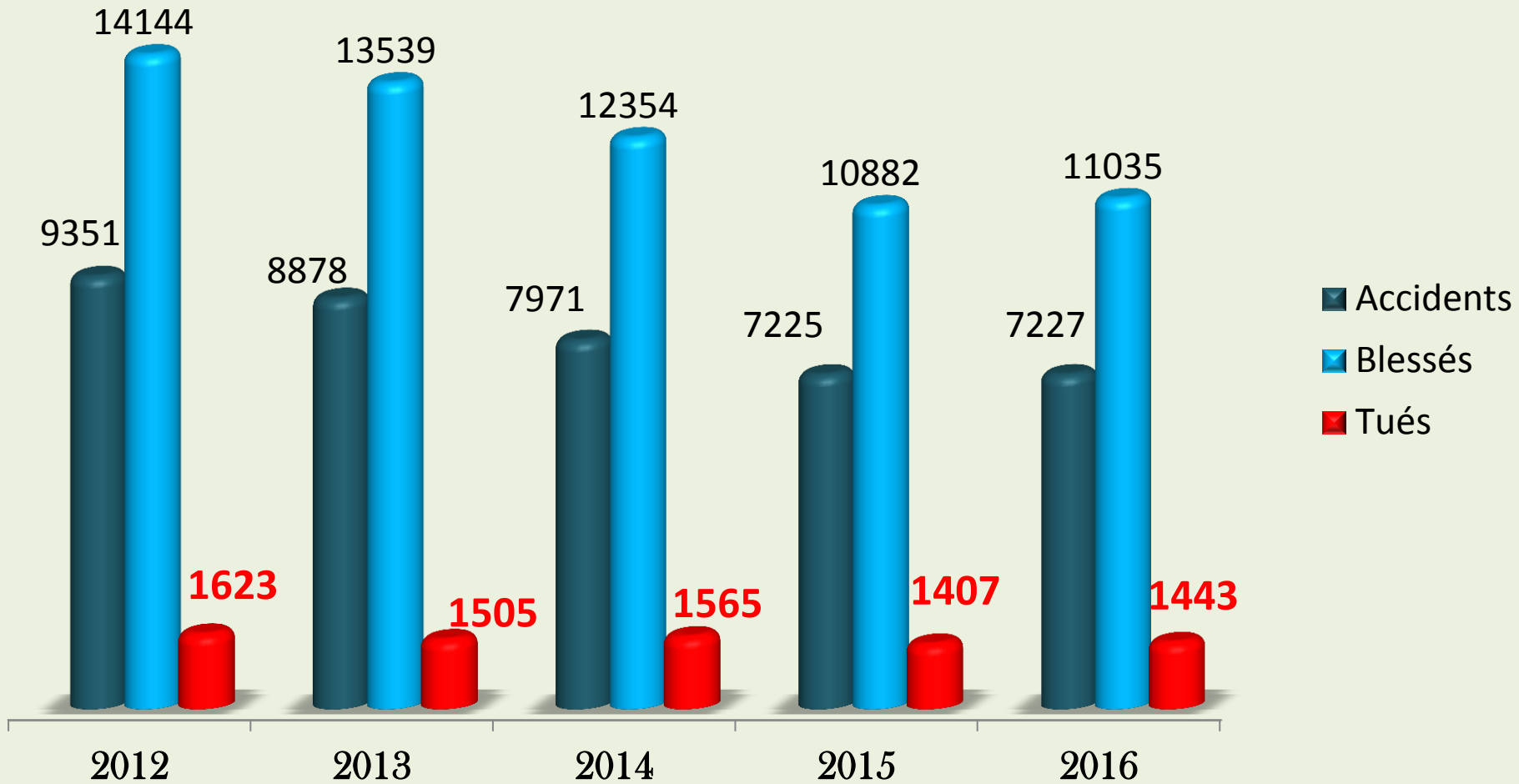
Nombre de ports maritimes : 08

Nombre d'aéroports internationaux : 08

Longueur de la côte : 1200 km



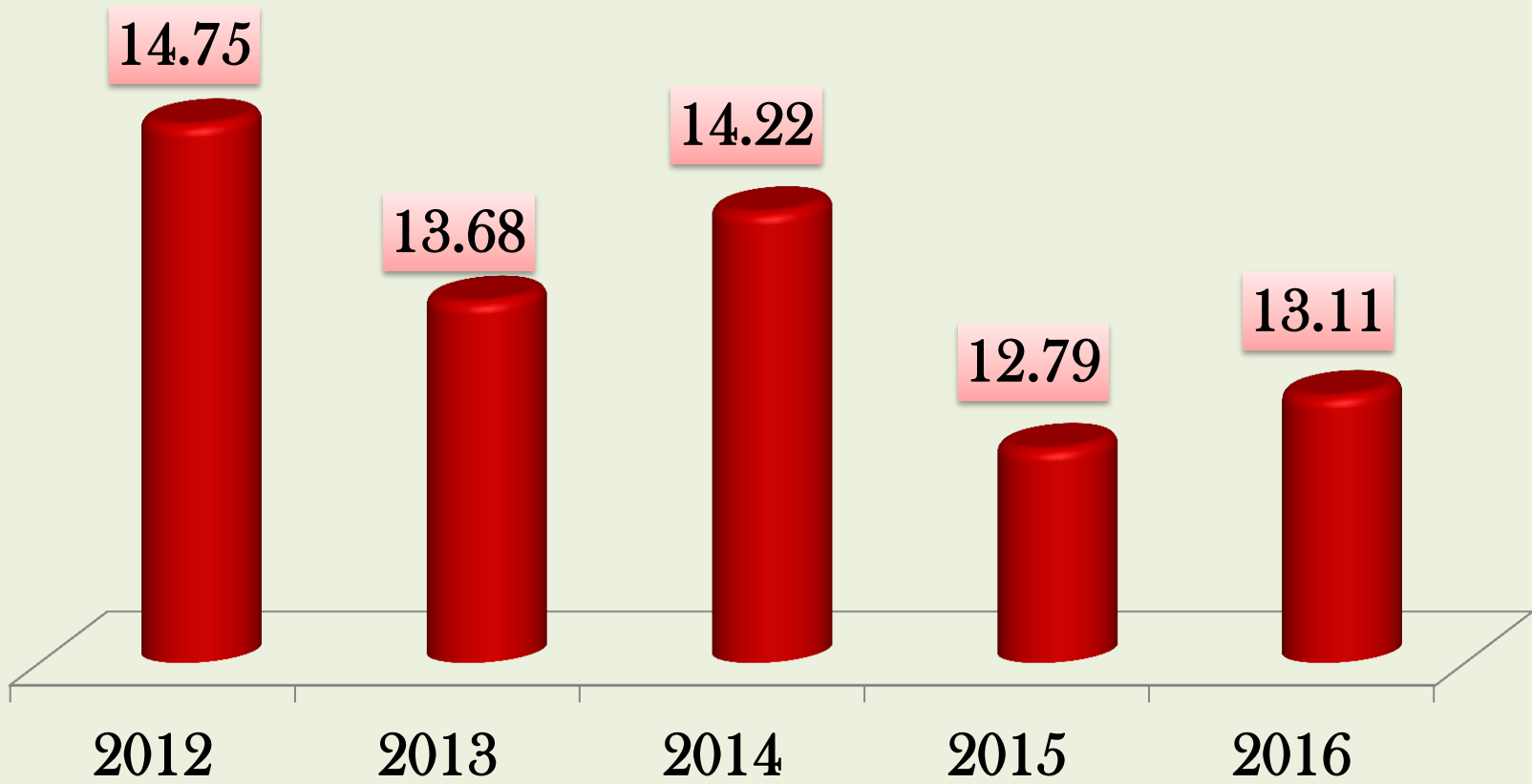
Quelques données statistiques





Quelques données statistiques

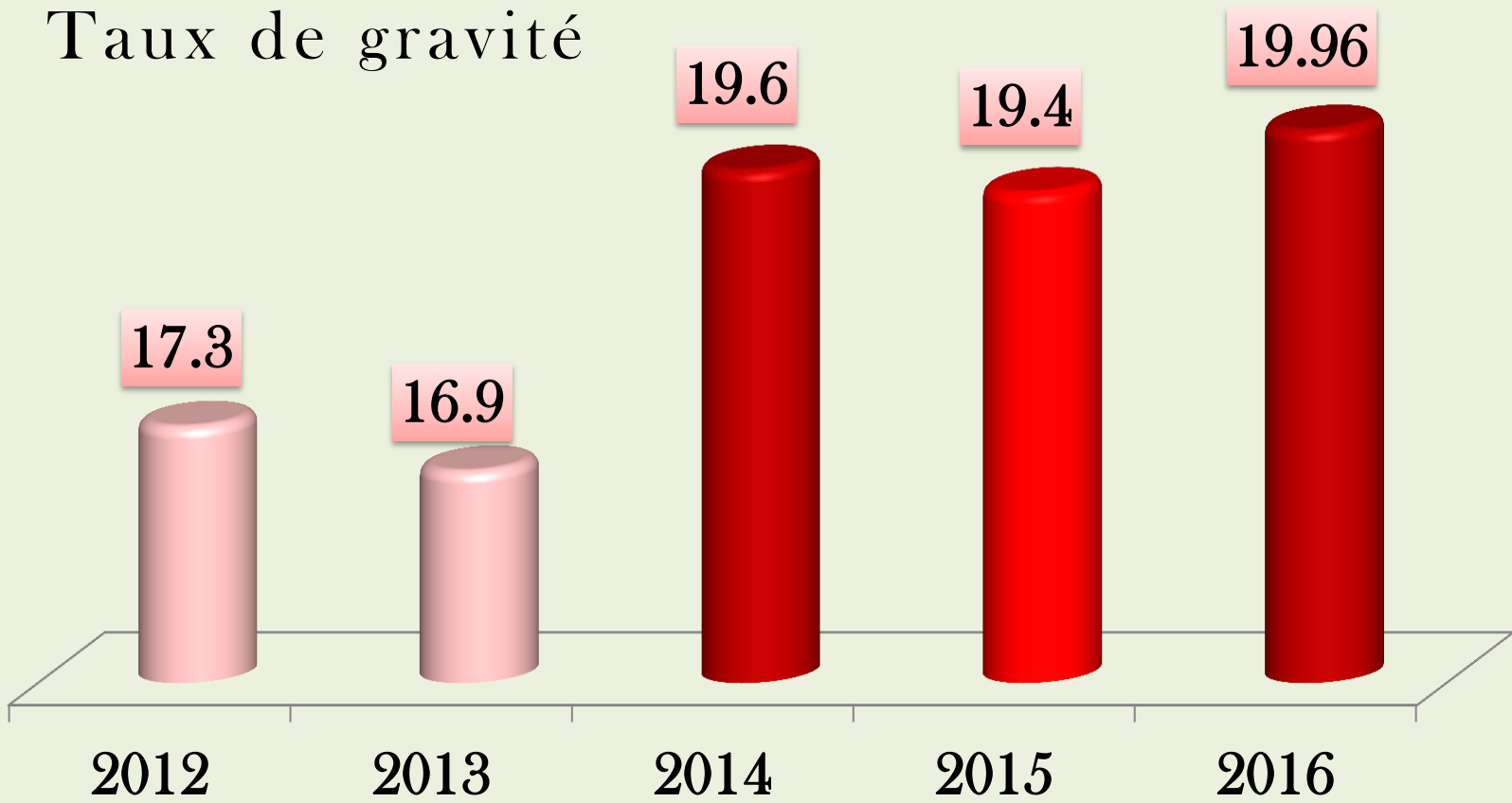
Nombre de tués pour 100 000 habitants





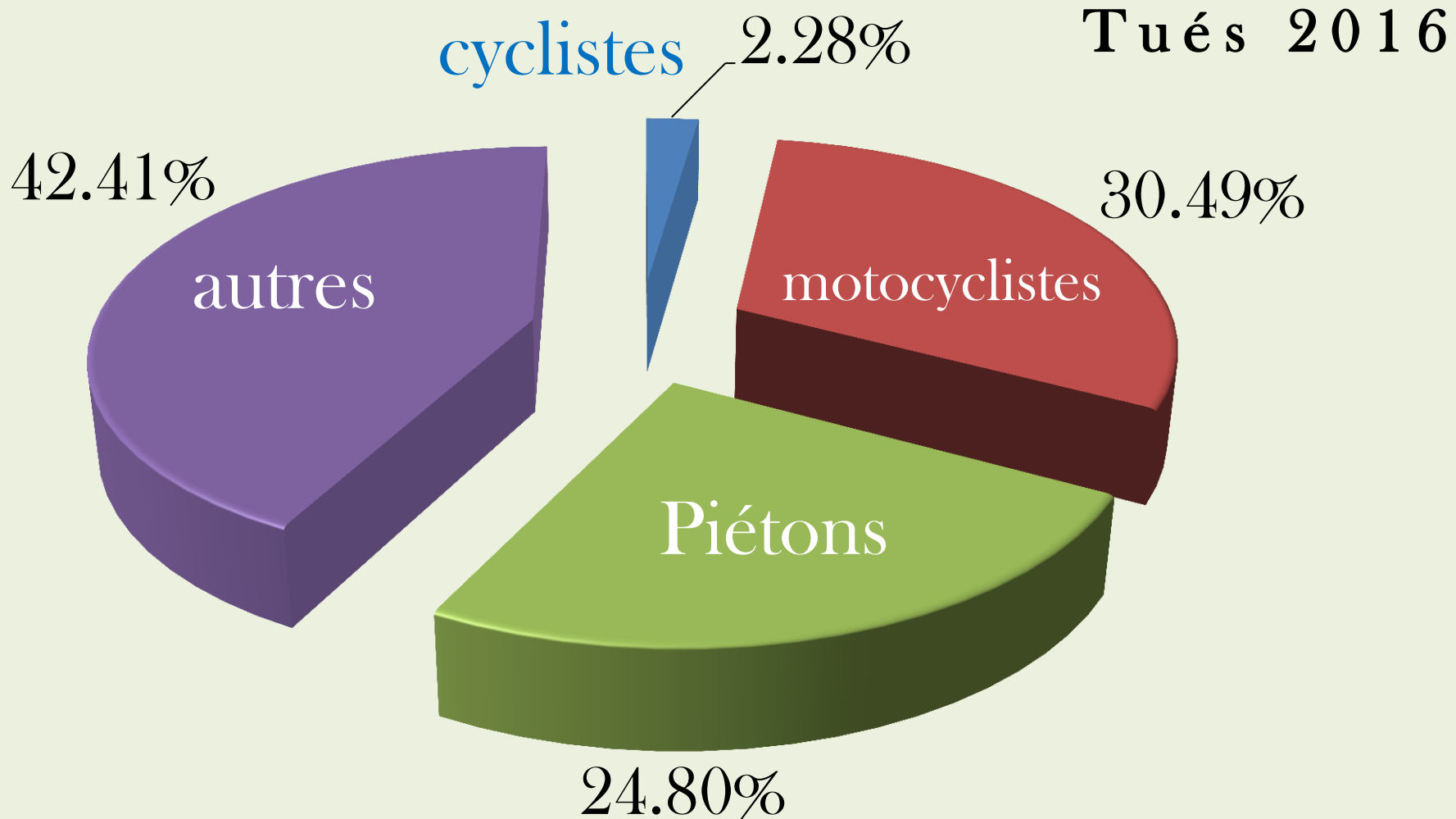
Quelques données statistiques

Taux de gravité





Quelques données statistiques





Les principaux projets d'actualité



Révision de la gestion de la sécurité routière :

1. Désigner **un responsable unique** au sein du Gouvernement chargé de la sécurité routière
2. Créer **un comité ministériel** constitué par des représentants de tous les secteurs concernés.
3. Désigner **un organisme chef de file unique** pour élaborer des stratégies, des plans et des objectifs en matière de sécurité routière.
4. Garantir des **mécanismes de financement** suffisants et durables pour les activités à mettre en œuvre;



Révision des textes juridiques relatifs à :

1. la circulation routière :

Refonte totale des textes relatifs au :

- Permis de conduire (national et international)
- Conduite sous l'effet de l'alcool
- L'obligation du port de la ceinture de sécurité

Convention de Vienne, 1968

Directive 2006/126/CE



Révision des textes juridiques relatifs à :

2. Les véhicules :

- Refonte de la plateforme juridique relative à :
 - i. la réception des véhicules
 - ii. le contrôle technique des véhicules

Accords : 1958 ; 1998

Accord de 1997



Révision des textes juridiques relatifs à :

3. le transport des matières dangereuses :
 - Révisions des textes nationaux ;
 - Accréditation d'un premier centre de formation par rapport aux normes de l'IRU.

ADR



L'instauration pour les conducteurs professionnels :

1. d'une qualification initiale obligatoire
2. et, une formation continue

Directive 2003/59/CE
du 15 juillet 2003



L'instauration du système de tachygraphes numériques :

1. Adhésion à l'Accord AETR
2. L'implémentation du système sous **AETR**



L'instauration d'un système de gestion de la sécurité routière au niveau des sociétés de transport de personnes :

OBJECTIF S :

1. Instaurer une **culture de la sécurité routière** au niveau des opérateurs de transport.
2. Faire de ces opérateurs **des acteurs actifs** à côté du tissu associatif et de la société civile

EuroMed Transport



Les défis



- 1. Réussir à convaincre les responsables de très haut niveau sur la nécessité de réexaminer le système en vigueur relatif à **la gestion de la sécurité routière** conformément au premier volet du plan mondial de la décennie d'action pour la sécurité routière 2011 - 2020.*
- 2. Continuer la refonte de la plateforme juridique nationale en matière de circulation routière par rapport aux instruments juridiques des Nations Unies.*

M e r c i